

AMICALE PHILATÉLIQUE DE HOUILLES ET DE SES ENVIRONS

* FONDÉE EN 1957 *

BULLETIN de LIAISON D'INFORMATIONS et d'ÉTUDES

Numéro **204** Avril 2025



Mot de président

Comme déjà indiqué notre Amicale ronronne doucement heureusement un petit noyau de fidèles permet le dimanche de maintenir une certaine activité.

Peut être pourrions nous nous ouvrir sur l'extérieur et nous faire connaître au sein de notre commune.

Une participation au Forum des associations en septembre serait elle à envisager ?

Merci de me dire si l'idée est à développer, il faudra des volontaires pour tenir le stand si nous participons au dit Forum.

Vous pouvez également participer à l'élaboration du bulletin en faisant part de vos recherches pour votre collection ou tout autre recherche. Le bulletin est un moyen d'échanges et de liaison.

Vous pouvez envoyer vos informations à mon adresse :

nanou.bigot@yahoo.fr

Je viens de réserver nos dates avec Planitec site de Houilles pour nos réunions salle Michelet pour l'année 2025-2026 indiquées dans le prochain bulletin après accord de la ville.

Assemblée générale 19 octobre 2025.

Dans ce numéro

Mot du président 1

Vie de la société 1

Calendrier 2

Semeuse 2

Une carte postale étrange 3/4

Alain Bigot



Rappel: La cotisation 2024/2025 est de 15 euros.

Calendrier 2024/25

Réunions de l'Amicale le dimanche de 10 heures à 12 heures salle MICHELET

Les 6 avril - 4 & 18 mai - 15 juin 2025. Assemblée générale prévue le 19 octobre 2025.

Double gagnant au jeu !

"Les grands esprits se rencontrent" oserais-je dire modestement.

L'avantage de parcourir la collection d'un grand amateur, c'est qu'on y trouve toujours une foule de renseignements instructifs, des pièces souvent exceptionnelles ou bien jamais vues, des variétés spectaculaires.

C'est ça qui nous enrichit à chaque fois, même si du côté compte en banque c'est forcément le contraire !

Et ce qui fait vraiment plaisir, c'est de s'apercevoir que l'on a parfois choisi quelques pièces semblables pour notre collection à nous. On se trouve confronté dans nos choix.

L'intérêt d'internet, c'est qu'on obtient facilement des images en couleurs, et sans bouger de chez soi, sans avoir besoin de farfouiller dans des feuilles d'albums ou des boutiques poussiéreuses.

C'est comme ça que je viens de trouver deux jolis accidents d'impression qui me permettent de gagner 2 fois d'un coup au jeu que j'ai moi-même lancé.

- Un jaune imprimé à plat, portant la trace d'un losange de papier venant de la perforation de contrôle du papier :



Et un bleu en typo rotative, décrit comme "anneau-lune" alors que cela ressemble plutôt à une éclipse de soleil, et causé par les petites pastilles libérées par la perforation :



Les deux correspondants sont toujours dans ma collection, je vous les avais déjà montrés :

Une chance sur combien, à votre avis, pour tomber dessus, un siècle après leur séparation ?

A peu près autant que de gagner au loto, vous croyez ?



J'adooooooooore ce jeu !

Cet article est extrait du blog de mon ami Frédéric (<https://semeuse.blogspot.com/>) qui m'a gentiment autorisé à le reproduire. Merci à lui.

Ce blog est une mine d'or pour les collectionneurs qui s'intéressent aux Semeuse. Une bible!

Un affranchissement étrange.



Cette carte postale a été présentée par Mick Bister dans la revue " The Journal of the France & Colonies Philatelic Society » du mois d'août 2024.

Le tarif de la carte postale est de 20 F pour plus de 5 mots pour l'intérieur depuis le 6 janvier 1959 et pourtant l'affranchissement est 40 F.

On constate qu'un timbre de carnet a été ajouté sur cette carte au niveau de la flamme d'oblitération, donc après son envoi. Mais quelle est son utilité ?

En regardant les différents tarifs de cette époque, un autre tarif de 20 F pouvait être valable pour une poste restante : mais pas de désignation de poste restante sur l'adresse.

De plus nous ne pensons pas que si cette personne était abonnée à la PR, il aurait retiré cette carte postale sur présentation de sa carte d'abonnement et n'aurait pas payé ces 20 F.

Par contre, une inscription nous intrigue : la mention G P souligné en bas, à côté de l'adresse. Normalement cette mention indique le signalement d'une poste restante d'un télégramme, ce qui n'est pas le cas ici. Après consultation de 2 membres de l'Académie de Philatélie on a pu comprendre cet affranchissement.

La mention G P peut aussi indiquer " **guichet poste** ". Nous sommes en juillet 1959 et le destinataire avait probablement donné des instructions pour une réexpédition temporaire en poste restante.

Cette nouvelle figurine (20 F avec pub) est apposée par le postier lui-même, ainsi cela ne le dérange pas de débiter peu à peu un carnet au guichet pour ce type de taxe.

De plus, nous pensons que le timbre à date est celui de La Varenne Ste Hilaire au 17/7/1959 (d'un autre type que celui d'arrivée du 16, car employé au guichet de la PR).

Ce sigle 'G.P.', bien connu des postiers, est en fait là pour l'attester.

Ainsi, le timbre de carnet a servi de **timbre taxe** pour une tarification de 20 F, identique au tarif de la poste restante, même si cela n'est pas écrit sur la carte elle-même.

Première précision :

La réexpédition était encore gratuite en 1959, et la mise en place d'un service payant mais mieux organisé date de 1965. Taxe courante, donc, mais intérêt largement rehaussé ici par le fait qu'il s'agit d'un timbre de carnet avec pub !

Deuxième précision : il y avait un excédent de carnets à la fin de 1958, principalement les séries S16-58 contenant les publicitimbres Grammont, Frimatic et Thiaude (carnets imprimés du 14 octobre 1958 au 5 janvier 1959 veille du nouveau tarif). Afin de les liquider, les PTT ont distribué la circulaire suivante :

Po 5 CIRCULAIRE du 31 décembre 1958.

Remarque importante. — Les figurines contenues dans les carnets de timbres-poste à 20 francs peuvent, par dérogation aux dispositions de l'article 2 du fascicule III de l'Instruction générale, être débitées au détail jusqu'à épuisement de l'approvisionnement.



En conséquence, en 1959, il n'était plus interdit aux postiers de vendre les timbres de carnets au détail. La rareté de cette carte postale n'est pas que la taxe de poste restante ait été payée avec un timbre de carnet mais qu'elle soit de cette période spécifique où les postiers étaient autorisés à le faire. Un document peut être **unique** ! à moins que dans vos collections

Remerciements aux membres de l'Académie de Philatélie (Laurent Bonnefoy, Gérard Gomez), à MB, à PM qui ont travaillé sur ce pli.

JP Fournier

Pour en savoir plus :

<https://blog.delcampe.net/magazine/delcampe-magazine-55.pdf>

<https://www.accp-asso.com/post/deux-consonnes-qui-changent-tout>